

dit que le nombre n'est pas plus grand que d'habitude.

M. GILLIES : L'honorable ministre ne peut dire si l'on a renvoyé des messagers pour faire place à ces deux nouveaux ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Je n'ai pas entendu parler de la chose, mais j'aurai les renseignements pour l'honorable député.

Pour l'établissement et le maintien  
des beurreries dans les Territoires du  
Nord-Ouest..... \$15,000

M. FOSTER : D'après quel principe cet argent est-il distribué ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE (M. Fisher) : J'ai dit à la Chambre, il y a quelque temps, que j'avais l'intention d'encourager l'établissement des beurreries dans les Territoires du Nord-Ouest. Mon idée est qu'au lieu d'adopter la recommandation de l'honorable député d'Assiniboia (M. Davin), nous devrions procéder de la manière suivante : Il y a aujourd'hui, dans les Territoires du Nord-Ouest, un grand nombre de beurreries dans des difficultés pécuniaires, et dans certains districts, il n'y a pas de ces établissements. Je désire faire des arrangements avec ces beurreries pour leur aider, par l'entremise du commissaire du gouvernement, de manière à protéger les patrons contre la saisie de leurs produits, ce qui est arrivé, pendant la dernière campagne, dans quelques cas.

J'ai aussi l'intention, là où il n'y a pas de beurreries, de proposer à la population du voisinage de fournir l'écluse nécessaire, le gouvernement devant fournir les machines et faire l'exploitation pendant quelques années.

L'arrangement à ce sujet sera le même qui a prévalu autrefois dans les Territoires du Nord-Ouest et dans l'Île du Prince-Edouard. Nous voulons en outre ajouter un cent par livre au prix du beurre fait dans ces établissements, ce qui irait au fonds d'amortissement pour payer le compte du capital. Après ce temps-là la beurrerie appartiendrait à ceux qui auraient payé ce cent supplémentaire.

M. MONTAGUE : C'est le même principe que celui adopté par l'ex-gouvernement.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Pas tout à fait. L'ancien gouvernement voulait établir huit beurreries ; mais j'espère avec ce crédit établir 15 beurreries, et 6 ou 7 établissements d'écrémage.

M. MONTAGUE : Oui, mais le principe est le même.

M. DAVIN : Je suis très heureux d'entendre la déclaration du ministre de l'Agriculture, car c'est réjouissant pour moi de constater que la proposition que j'ai faite il y a quelques années porte maintenant ses fruits.

Gratification de deux mois à Mme W.-  
McNaughton Jones, veuve de feu le  
Dr W.-McNaughton Jones, surintendant  
général de la quarantaine dans  
la Colombie-Anglaise (salaire —  
\$2,500)..... \$416 66

M. FOSTER : Ces gratifications ne peuvent être données qu'aux conditions énumérées dans l'acte de la mise à la retraite, et tenter de voter ce  
M. FIELDING.

crédit, c'est vouloir oublier les exigences de la loi. Cela a été fait parfois, mais il faut avoir de très graves raisons pour cela, car autrement, nous nous jouons de la loi. Ce cas, cependant, peut être parfaitement raisonnable.

M. MONTAGUE : Ce cas est une des exceptions dont parle l'ex-ministre des Finances. Si je ne me trompe pas, nous avions décidé de demander ce crédit avant mon départ du département, car les circonstances sont excessivement malheureuses, car j'ai cru voir un cas où nous pouvions fort bien sortir de la lettre stricte de la loi, pour agir avec générosité à l'égard de la veuve d'un homme qui a été un excellent fonctionnaire, et qui est resté dans de très précaires conditions.

Quarantaine du bétail..... \$3,000

M. DAVIN : L'honorable ministre a-t-il pris des renseignements au sujet de la nouvelle que le bétail traversait en grande quantité la frontière au sud de Parkbeg.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE (M. Fisher) : J'ai informé des faits le commissaire de la police à cheval, et lui ai demandé d'agir de la manière ordinaire dans ce cas.

Voici l'explication de ce crédit : Il a été fait, par le département, un arrangement sanctionné par un arrêté du conseil, en vertu duquel les cochons abattus à cause de l'infection du choléra, seraient payés à certaines conditions et à certains prix.

L'item des premières estimations étaient de \$1,500 seulement pour l'année financière. Il y a actuellement dans mon ministère des comptes au montant de \$3,401.96 qu'il faudrait payer maintenant. Le comité peut donc voir que le premier crédit adopté ne satisfait pas à ce montant. J'ai demandé ce crédit supplémentaire de \$3,000, et je dois dire franchement que si le choléra des porcs continue à sévir à peu près dans la même proportion que l'été dernier, ce crédit même ne répondra pas aux demandes de l'année courante.

Pour pouvoir aux compartiments froids  
et au transport des produits alimentaires,  
ainsi que pour assurer la reconnaissance  
de la qualité de ces produits dans un bon  
état de conservation..... \$20,000

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE (M. Fisher) : Je puis dire que ce montant est celui dont je m'attends à avoir besoin d'ici au premier juillet prochain. Dans les estimations principales se trouve un crédit de \$20,000, dont une partie sera requise dans le cours de la prochaine session, mais dont la plus grande partie sera utilisée durant la saison actuelle de la navigation, comme je l'ai expliqué lors de l'adoption de ce crédit. Le pays a demandé des facilités pour le placement en bon état de conservation de nos produits alimentaires de nature périssable sur le marché anglais. L'honorable premier ministre et les autres membres du gouvernement ont déclaré être prêts à essayer de fournir les facilités suffisantes pour faire face aux exigences du commerce actuellement existant, et à son développement probable dans les quelques années qui vont suivre. Des représentations ont été faites au gouvernement et le comité de l'agriculture, il y a quelque temps, en a fait à la Chambre en faveur du projet d'accorder ces facilités à nos cultivateurs. Notre